



AMAP Croix-Luizet
67 rue Octavie
VILLEURBANNE - <http://amapcroixluizet.eu/>
Contrat d'Engagement solidaire
Légumineuses en bocal ou sèches
HIVER 2023 - 2024

Ce contrat est organisé par l'AMAP CROIX-LUIZET et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent-e et le-la producteur-trice s'engagent à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur de «l'AMAP CROIX LUIZET» et la charte des AMAP.

Référente Ghislaine GATEPAILLE

Attention changement adresse Email : legumineuses@amapcroixluizet.eu

Il est établi entre :

et Le dénommé Membre Adhérent

Le dénommé Producteur,

LA FERME DESFARGES

Hervé & Dominique DESFARGES

Chemin des Epinettes 01700 NEYRON

M./Mme

Adresse

Email

Portable

Engagement réciproque : Le producteur s'engage à fournir un panier de légumineuses en bocal ou sèches, issus de son exploitation et de qualité en termes gustatif. Elle s'engage à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement.

Le producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Le membre adhérent s'engage à acheter **1 panier** en acceptant les conséquences d'aléas climatiques ou autres évènements ayant un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier.

DUREE : Saison HIVER 2023-2024 - l'abonnement débute **début novembre 2023** et se termine **fin avril 2024**

CALENDRIER : Les parties s'engagent à respecter le calendrier qu'elles auront préalablement défini dans le calendrier ci-après.

MODALITES DE LIVRAISON : Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 67 rue Octavie - 69100 VILLEURBANNE, les jeudis soir de 19h00 à 20h00. Toutefois en accord avec le producteur, et suivant les mesures sanitaires en vigueur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration et le-la référent-e producteur rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP une solution compensatrice. En cas d'impossibilité pour le membre adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants qui seront donnés à une association caritative ou distribués aux Amapiens présents. Aucun panier ne sera remboursé.

RUPTURE DU CONTRAT : Ce contrat peut être interrompu unilatéralement par le membre adhérent, si et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement, de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement. Ce contrat peut être rompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de statuer.

23/11/23 14/03/24

Entrez une quantité (exemple : 1)	Prix unitaire	Quantité	Quantité	Total
Bocal Haricots rouge / Pot 250g égoutté	2,90 €			- €
Bocal Pois chiches / Pots 250g égoutté	2,90 €			- €
Bocal Pois chiches / Pots 320g égoutté	3,90 €			- €
Bocal Flageolets / Pot 320g égoutté	3,90 €			- €
Bocal Haricots rouge / Pot 450g égoutté	4,70 €			- €
Bocal Lingots blancs / Pots 450g égoutté	4,70 €			- €
Flageolets / Sachet 500g RUPTURE	3,30 €			- €
Haricots flammés / Sachet 500g	3,30 €			- €
Haricots lingots blancs / Sachet 500g	3,30 €			- €
Haricots rouges / Sachet 500g	3,30 €			- €
Lentilles vertes / Sachet 500g	3,30 €			- €
Pois chiches / Sachet 500g	3,50 €			- €
TOTAL Général		0,00 €	0,00 €	0,00 €

REGLEMENT

Le règlement par chèque se fait à l'ordre de **DESFARGES**

Attention 1 chèque par livraison !!!

Merci de bien vouloir indiquer le numéro des chèques pour chaque livraison

Banque	

DATE : **le**

SIGNATURES

Le paysan Hervé & Dominique DESFARGES